

Nouveaux Principes d'Abidjan historiques sur le droit à l'éducation et les acteurs privés adoptés

(13 février 2019, Abidjan, Côte d'Ivoire) : Un [groupe d'experts](#) du monde entier a adopté aujourd'hui les [Principes d'Abidjan](#) sur le droit à l'éducation, après trois années de consultation, de réflexion et de rédaction. Les Principes d' Abidjan visent à renforcer les efforts existants pour assurer que le droit à l'éducation de chacun.e soit protégé dans le contexte de l'accroissement, et souvent de la non-régulation, de l'implication des acteurs privés dans l'éducation.

Professeure Ann Skelton, qui préside le Comité de rédaction, et la Chaire UNESCO sur la loi relative à l'éducation en Afrique, a affirmé : *“Jusqu'à aujourd'hui, ceux qui sont responsables de garantir le droit à l'éducation manquent de clarté sur ce que le droit international des droits de l'Homme dit concernant l'implication des acteurs privés dans l'éducation, conduisant souvent à des effets négatifs involontaires et évitables.”*

Samuel Dembele, le président d'ANCEFA, a ajouté : *“Les Principes d' Abidjan compilent et réaffirment les obligations juridiques des Etats dans un document. Ils ont aussi été développés pour répondre aux impacts néfastes et bien documentés qui sont souvent le résultat de la commercialisation de l'éducation.”*

En écho, Dr Kombou Boly Barry, la Rapporteuse spéciale des Nations-unies sur le droit à l'éducation, une des experts consultée, a déclaré : *“Les Principes d' Abidjan sont juridiquement rigoureux et s'attaquent à des défis très réels dans la délivrance d'une éducation publique gratuite, inclusive de qualité, en faisant un outil indispensable à tout Etat considérant sérieusement le droit à l'éducation.”*

Les Principes d'Abidjan explicitent les obligations des Etats de fournir une éducation publique, de respecter les libertés et la dignité dans l'éducation, et de réguler les acteurs privés dans l'éducation.

Paul Gnelou, Président du Conseil d'administration du Réseau Ivoirien pour la Promotion de l' Education Pour Tous, a commenté : *“Les Principes d' Abidjan nous arment avec les outils nécessaires pour s'attaquer au problème localement, tout en connectant avec les défis plus larges et systémiques que posent la privatisation de l' éducation.”*

Au delà de leur utilité pour les Etats, les Principes d' Abidjan seront précieux pour ceux qui s'efforcent de rendre les Etats redevables quand ils manquent à leur obligation d'assurer que les acteurs privés respectent le droit à l'éducation.

Le Maire Adjoint de Grand-Bassam, où s'est tenue la rencontre, Siaka Traoré, a déclaré: 'Grand-Bassam est fière d'abriter les travaux de validation des principes directeurs pour la mise en œuvre du droit à l'éducation, qui nous permettront d'aller plus vite vers l'éducation de qualité pour tous et toutes. C'est avec un réel plaisir que j'ai pris part aux cérémonies d'ouverture et de clôture de l'atelier sur les principes directeurs pour la mise en œuvre du droit à l'éducation.'

La rédaction des Principes d'Abidjan a été menée par un [comité de rédaction](#) composé de neuf experts internationaux renommés. Vingt autres experts étaient présents à Abidjan pour revoir et adopter le texte. D'autres experts qui ne pouvaient pas être présents à Abidjan sont attendus pour signer le texte prochainement, qui sera également ouvert à l'approbation des organisations de la société civile et des autres acteurs.

Le texte final des Principes d'Abidjan sera disponible après relecture à la mi-mars 2019.

Des événements de lancement seront organisés tout au long de 2019. Les détails seront disponibles sur le site des Principes d'Abidjan : www.abidjanprinciples.org.

Contacts presse :

Pour les communiqués de presse dans d'autres langues, les images et les vidéos : www.abidjanprinciples.org/media

- Sylvain Aubry (FR/EN), Conseiller juridique et politique, Initiative mondiale pour les droits économiques, sociaux et culturels : +254 7 88 28 96 34 / +33 7 81 70 81 96 / sylvain@globalinitiative-escr.org
- Delphine Dorsi (FR/EN/ES), Directrice, Initiative pour le droit à l'éducation : delphine.dorsi@right-to-education.org
- Salima Namusobyá (EN), Directrice exécutive, Initiative pour les droits sociaux et économiques : dir@iser-uganda.org
- Rubeena Parker (EN), Responsable de la recherche, Equal Education Law Centre: rubeena@eelawcentre.org.za
- Solomon Sacco (EN), Directeur adjoint, Programme sur les lois et politiques, Amnesty International : solomon.sacco@amnesty.org

